

12 juillet 2017 - n° 22  
170080

**ACQUISITION D'UNE VERSEUSE EN ARGENT POUR LE MUSEE PIERRE-NOEL –  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS REGIONAL D'ACQUISITION DES  
MUSEES (F.R.A.M.)**

La ville de Saint-Dié-des-Vosges s'est rendue acquéreuse d'une verseuse en argent, datée de la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, réalisée par un orfèvre déodatien.

Cette pièce rarissime, d'un montant de 1 675 €, a fait l'objet d'un dossier d'acquisition auprès du service des musées de France, qui a validé l'achat de cette pièce au vu de sa pertinence et de son intérêt scientifique. Cette acquisition peut faire l'objet d'une aide financière de la part du Fonds régional d'acquisition des musées.

Le Fonds régional d'acquisition des musées a été créé sur l'ensemble du territoire national en 1982 à l'initiative de l'État, dans le cadre de la politique globale de décentralisation. Ce dispositif, piloté conjointement par la D.R.A.C. et par le Conseil Régional, permet de soutenir et encourager les collectivités dans la politique d'acquisition des musées.

Le comité du F.R.A.M., composé de représentants de l'État et du Conseil régional, ainsi que de responsables de musées, se réunit une fois par an. Il dispose d'une enveloppe annuelle, abondée à parité par l'État / D.R.A.C. et par le Conseil Régional.

L'attribution d'une aide est conditionnée à plusieurs critères :

- Le musée demandeur doit bénéficier de l'appellation « musée de France » ;
- Le projet d'acquisition doit avoir reçu au préalable un avis favorable de la commission scientifique inter-régionale pour les acquisitions ;
- L'acquisition revêt une importance majeure pour le musée et l'enrichissement du patrimoine local et régional.

Le taux de participation du F.R.A.M. peut s'élever jusqu'à 50 % du montant d'achat.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- SOLLICITE la subvention la plus élevée possible auprès du F.R.A.M. ;
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE

-----  
Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

-----  
Séance du 12 juillet 2017

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 27

Procurations..... 8

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN (procuration à C.Kiener à partir du point n° 5), Johann RUH, Issam BENOuada, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	Jean-Paul BESOMBES
Marie-Claude ANCEL	à	Françoise LEGRAND
Sabriya CHINOUNE	à	François FICHTER
Mustafa GUGLU	à	Bruno TOUSSAINT
Pierre JEANNEL	à	David VALENCE
Christopher ZIEGLER	à	Isabelle de BECKER
Ramata BA	à	Nadia ZMIRLI
Sébastien ROCHOTTE	à	Christine URBES

-----  
Marie-France LECOMTE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----